

Nom commercial: Kalii carbonas

Numéro de la matière: 064488

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.09.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.09.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Kalii carbonas

N° d'article 06448800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Nom commercial: Kalii carbonas

Numéro de la matière: 064488

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.09.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.09.23

Conseils de prudence ***

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient carbonate de potassium

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Poids moléculaire**

Valeur	138.21	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux**carbonate de potassium**

No. CAS	584-08-7	
No. EINECS	209-529-3	
Numéro d'enregistrement	01-2119532646-36-XXXX	
Concentration	>= 50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Skin Irrit. 2	H315
	Eye Irrit. 2	H319
	STOT SE 3	H335

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial: Kalii carbonas

Numéro de la matière: 064488

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.09.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.09.23

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, Irritant pour les voies respiratoires. Irritation de muqueuse

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Pas de précautions spéciales. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. écarter personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Nettoyer. Eliminer les résidus par rinçage à l'eau tiède.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussières. Conserver le récipient bien fermé. Veiller à la bonne aération des locaux. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Ne pas utiliser de récipient en métal léger. Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Matériaux d'emballage non appropriés : aluminium, zinc, cuivre

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des acides. Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Nom commercial: Kalii carbonas

Numéro de la matière: 064488

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.09.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.09.23

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle *****8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL) *******carbonate de potassium**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	10	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	10	mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2; Filtre à particules P3; Protection respiratoire selon EN141

Protection des mains

Gants de protection	latex naturel	
Matériau approprié	latex naturel	
Épaisseur du gant	0.5	mm
Temps de pénétration	> 8	h
Gants de protection	Polychloroprène	
Matériau approprié	Polychloroprène	
Épaisseur du gant	0.5	mm
Temps de pénétration	> 8	h
Gants de protection	nitrile	
Matériau approprié	nitrile	
Épaisseur du gant	0.35	mm
Temps de pénétration	> 8	h
Gants de protection	butylique caoutchouc - Butyl	
Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl	
Épaisseur du gant	0.5	mm

Nom commercial: Kalii carbonas

Numéro de la matière: 064488

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.09.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.09.23

Temps de pénétration	>	8	h
Gants de protection			
Matériau approprié		PVC	
Épaisseur du gant		0.4	mm
Temps de pénétration	>	8	h
Gants de protection			
Matériau approprié		fluorure de caoutchouc - FKM	
Épaisseur du gant		0.5	mm
Temps de pénétration	>	8	h

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** poudre ou granulés fins**Couleur** blanc**Odeur** inodore**Point de fusion**

Valeur	env.	891	°C
méthode		DIN 51761	

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Point d'éclair

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

valeur pH

Valeur	12
Concentration/H ₂ O	100 g/l
température	20 °C

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité et/ou densité relative

Valeur	env.	2.43	g/cm ³
température		19	°C

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur	1100	g/l
température	20	°C

Masse volumique apparente

Valeur	500	à	600	kg/m ³
--------	-----	---	-----	-------------------

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion. Le produit est hygroscopique. Ne favorise pas l'incendie

Nom commercial: Kalii carbonas

Numéro de la matière: 064488

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.09.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.09.23

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du gel. La chaleur. Protéger du rayonnement direct du soleil. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Moisture sensitive.

10.5. Matières incompatibles

Réaction exothermique avec les acides. Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

carbonate de potassium

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode		OCDE 401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

carbonate de potassium

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode		EPA	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

carbonate de potassium

Espèces	rat		
DL50	>	4.96	mg/l
Durée d'exposition		4.5	h
méthode		EPA	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

carbonate de potassium

évaluation	irritant
------------	----------

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

carbonate de potassium

Espèces	lapin
évaluation	fortement irritant

Sensibilisation (Composants)

carbonate de potassium

Voie d'exposition	dermale
Espèces	cobaye

Nom commercial: Kalii carbonas

Numéro de la matière: 064488

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.09.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.09.23

évaluation
méthode non sensibilisant
EPA**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)****carbonate de potassium**

Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat (mâle)		
NOAEL	2667		mg/kg/d
Durée d'exposition	18	Months	

carbonate de potassium

Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat (femelle)		
NOAEL	3331		mg/kg/d
Durée d'exposition	18	Months	

carbonate de potassium

Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	Rat (mâle / femelle)		
NOAEC	0.062		mg/l
Durée d'exposition	6	h	
méthode	OECD 412		

Mutagénicité (Composants)**carbonate de potassium**

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

carbonate de potassium

Espèces	Salmonella typhimurium
évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
méthode	OECD 471
Remarque	négatif

carbonate de potassium

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

Toxicité reproductrice (Composants)**carbonate de potassium**

Remarque Suite à des expérimentations sur animaux, des données relatives aux effets toxiques sur la reproduction sont disponibles.

Cancérogénicité (Composants)**carbonate de potassium**

Remarque négatif pour les animaux

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**carbonate de potassium**

Exposition unique	
évaluation	Peut irriter les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****carbonate de potassium**

Nom commercial: Kalii carbonas

Numéro de la matière: 064488

Version: 5 / CH

Date de révision: 07.09.2023

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 07.09.23

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.